



ANNEXE A

Règlement numéro _____

RV-2004-02-84

Coût de la mise en œuvre du Programme complémentaire aux programmes AccèsLogis Québec et Logement Abordable Québec volet (social et communautaire).

- Coût de mis en œuvre du programme :	3 700 000 \$
- Imprévus :	300 000 \$
- Frais de financement :	280 000 \$
- Total :	<u>4 280 000 \$</u>


Hélène Jomphe
Service gestion de projets